



Mariage avec un marocain sans papiers

Par **hafida**, le **19/11/2008** à **22:31**

bonjour,

Je suis française d'origine marocaine et je voudrai savoir ce qu'il faut faire pour pouvoir se marier avec un marocain sans papiers. Il est venu en France en 2002 avec un visa de court durée de 2 mois qui est périmé aujourd'hui. Aujourd'hui ça fait 8 mois qu'on est ensemble mais nous n'avons pas encore de preuve pour prouver qu'on habite ensemble comme on est toujours pas marier. Que faut-il faire pour avoir plus de renseignements pour savoir ce qu'il faut faire pour se marier sans qu'il retourne au Maroc? Est-il possible de se marier à la mairie? Aider-moi si vous avez des réponses concernant ce problème. Merci d'avance

Par **asmar**, le **20/11/2008** à **01:59**

salam,deja tu peut te marier sns problem et après le mariage pour demander la carte de sejour auprès de la prefecture il demande 6mois de vie commune est entrer réguliaire sur le territoire francais.dans ce cas la il la le droit de demander le titre de sejour en france mais ce dernier temps toute les prefecure presque il refuse de regularisé comme mon cas alors je suis rentré dans mon pays et je eu mon visa au bou de 1mois.

Par **bénédicte91120**, le **20/11/2008** à **04:45**

Bonjour

Je suis pa juriste mais j ai ete dans le mm cas que toi alors je pe te donner un conseil

Prend contact avec une association a paris qui aide les immigrés et aussi il y en a specialiser dans l aide aux marocains. Si tu as les moyens contact un avocat specialise dans l aide aux immigrés je sais que c cher mais essaye de voir avec le tribunal de grande instance de ton domicile si tu peut obtenir l aide juridictionnelle;

En ce qui concerne l obtention de preuve de votre vie commune essaye de demander a ton entourage ou tes amis si il peuvent te faire des attestations sur l honneur comme quoi tu vis avec lui et si il peuvent donner un extrait de leur casier judiciaire c plus credible si tu as besoin de l avocat et si la justice s en mele

En ce qui concerne votre mariage demande un rendez vous avec le consulat de france de l endroit ou vivait ton fiancée au maroc (prend le rendez vous par mail sur le site du consulat car les rdv téléphonique c de l arnaque et c pa pris en compte) il vont te demander tout un tas de document donne les tous en 1 seule fois il font ca pour decourager mais tient bon et fait plusieurs photocopies de chaque documents ils risquent de te les demander plusieurs fois.

Le jour du rendez vous au consulat il te pose plein de questions a toi et lui sur votre rencontre et votre vie même sexuelle ! ne sois pas choqué et joue le jeu c pour vous tester alors entrainez vous a dire la même chose. En general si vous etes credible le mariage passe

Dernier conseil, si vous avez un projet de travail ensemble (genre creation d entreprise ou pour lui preuve qu il cherche un travail)je sais que sans papier c pa facile mais si tu connais qq un de sympa qui peut lui faire un contrat c un gros plus car il prouve qu il va etre aussi en france pour faire qq chose ici et tu as tout a gagner

Voilà j espere t avoir un peu aider dans ta question je ne suis pas juriste mais j ai vecu la même situation que toi et aujourd hui tout ce passe bien donc pas de raison pour toi que ça aille pas

Si tu veux bien tiens moi au courant de la suite de ton histoire envoie moi un message en retour sur mon pseudo ici.

Bon courage a toi et a ton amis

Salam

Par **hafida**, le **20/11/2008 à 23:03**

salam alikoum benedictte je te remercie pour ta réponse. Je vais essayer de suivre tes conseils et on verra ce que ça va donner. Merci beaucoup... Si as d'autres conseils n'hésite pas merci.

Par **hafida**, le **20/11/2008 à 23:11**

salam alikoum asmar,
je te remercie pour ta réponse et tes conseils. Par contre quand tu es retourner o bled tu dis que tu es rester qu'un mois ou plus

Par **asmar**, le **21/11/2008** à **00:48**

salam hafida en faite en tou je suis resté 2 MOIS mais le visa sa pris que 1mois voila si ta des otre kest nesite pas.salam

Par **asmar**, le **21/11/2008** à **00:51**

[s][fluo][/fluo][/s]moi jte conseille de suivre les conseil de la prefecture il sont pas la pour te separer de ton marie juste un loi a apliqué c tous.bon courage.c pour voir la sinsérité de mariage si ce pas un mariage de complaisance.donc il faut obeir au loi.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **00:07**

Salam alikoum asmar,

Je te remercie pour tes messages et je voudrai te demander qu'est ce qu'il t'ont demander comme papiers pour pouvoir avoir le visa est-ce qu'il t'ont demander tes fiches de paie ou celles de ta femme?

Et comment tu es rentrer au Maroc? Avec un laisser-passer ou avec ton passeport? As-tu eu des problèmes les frontières quand tu es parti chercher ton visa? Et dans quel département t'es tu marier précisément dans quelle ville? Merci d'avance... Hafida

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **00:53**

SALAM il suffit juste tes trois dernier fiche de paye acte de mariage acte de naissance pour les deux avec FILIATION bulletin n3france et maroc attestation de domicile soi bail ou quittance de loyer ou edf gdf ect livret de famille 2photos d'identité de ton marie et si vous ete heberger attestation d'hebergement signé a la mairie.avec edf.FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA LON SEJOUR;normalment ctouske ki demande voila si ta des otre kestion n'hesite pas.salam

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **00:57**

alors pour la frontiere yora pas de problem inchalah en france et au maroc avec un simple passeport il peu rentré ya pas de problem pour sa.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **01:53**

je te remercie asmar,

le problème c que je suis au chômage depuis décembre 2007. et tu m'as pas dit dans quel département tu t maries ou dans quelle ville ça m'aidera beaucoup?

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:55**

oui dsl jme suis marié dans le 20ème arrd paris c pas important le lieu.

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **01:58**

et pour le chômage c pas un problème car ton mari va demander un visa conjoint français ce n'est pas un regroupement familial.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **01:59**

merci asmar,
et quand tu t maries ta femme travaille ou pas, est-elle au chômage? Parce que moi pour le moment je suis o chômage donc je n'ai pas de fiches de paie g juste les fiches d'assédics

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:01**

mon cousin sa femme touche rmi et sa ne pas empêcher d'avoir le visa

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **02:05**

ça fait longtemps qu'ils sont mariés ensemble

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:06**

5mois

Par **asmar**, le **23/11/2008** à **02:13**

l'essentiel c'est la relation entre vous .vous êtes amoureux ton mari t'aime et toi tu l'aimes donc je pense pas qu'il va avoir de problèmes.crois moi ce qui se passe au consulat.c un mariage +CONJOIN EN SITUATION IRREGULIERE=regularisation.ta compris.donc c'est la loi

pour eviter les mariage blanc et les mariage de complaisance.donc c pas les fiche de paye qui important dans ce cas la.

Par **hafida**, le **23/11/2008** à **02:19**

merci beaucoup asmar,
t conseils me remonte le moral et me donne du courage, et comme tu dis un mariage se fait sur les sentiments et pas pour les papiers. Inchallah j'espère que ça va marcher sans problèmes. On te remercie tout les deux. Bonne nuit...

Par **hafida**, le **07/12/2008** à **00:01**

salam alikoum asmar,
c hafida je voudrai savoir si tu pe me conseiller, mon fiancé c fait arrêter il y a 2 semaines il lui ont donner un papier pour quitter le territoire avec un d'1 mois est-ce que tu pe me conseiller pour nous aider ou pas?